



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCÈS-VERBAL

Séance du 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dument convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Didier LAFFONT, Président.

Ouverture de la séance à : 17h40

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner Mr DULONG Denis.

Vote : 10 voix pour.

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Monsieur le président

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents	Délégué Suppléant	Présents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIEU Nelly	<input type="checkbox"/>
Brignemont	FONTES Sandra	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BRANDO Pascal	<input type="checkbox"/>
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DUPRAT Mélanie	<input checked="" type="checkbox"/>
Cadours	LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SACAREAU Régine	<input type="checkbox"/>
Cadours	JULIAN Marc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HERAUT FLAMANT Céline	<input type="checkbox"/>
Caubiac	SAINZ Josette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GOLSE Brigitte	<input type="checkbox"/>
Cox	LOUDIN Céline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MEUNIER Laurent	<input type="checkbox"/>
Cox	BOURGEOIS Coralie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUINCI Thierry	<input type="checkbox"/>
Drudas	DULONG Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FUNDARO Sébastien	<input type="checkbox"/>
Le Grès	BARBREAU Robert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DE REGNAULD DE LA SOUDIERE Anne Claire	<input type="checkbox"/>
Lagraulet St Nicolas	SENOCQ Christian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JEANCLOS Marion	<input type="checkbox"/>
Laréole	GAUTHE Fabien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DARDENNE Corinne	<input type="checkbox"/>
Puysségur	LINDAN Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAVERGNE Clémence	<input type="checkbox"/>
Vignaux	LECONTE Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABAT Elise	<input type="checkbox"/>

Ont donné Pouvoir : ../..

Date de la convocation :	9/06/2022
Nombre de membres en exercice :	14

Nombre de Conseillers présents:	10
------------------------------------	----

Nombre de pouvoirs:	0
------------------------	---

➤ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL PRECEDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal et invite le Président et le secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 11 voix pour.

Arrivée de Marc Julian à 17h45

➤ ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

1. Présentation Astrid BRIOIS
2. Demande de subvention investissement matériel informatique ALAE / CLSH
3. Demande de subvention investissement matériel des écoles
4. Action sociale 2022
5. Subvention aux coopératives scolaires
6. Composition du bureau du SIVS
7. Election d'un troisième membre du bureau
8. Demande de subvention investissement Minibus
9. Demande de subvention pour le dispositif "Aide au réemploi la réduction et la substitution des emballages et contenants plastiques – ADEME

Monsieur le Président demande le rajout à l'ordre du jour d'un point :

10. Révision de la grille tarifaire du séjour à Saint Nicolas de la Grave
11. Questions – sujets complémentaires - information

➤ 1) PRESENTATION ME BRIOIS ASTRID

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'un audit a été effectué par le Centre de Gestion et que le rapport du CDG laissant apparaître une carence dans l'organisation administrative du SIVS (et même de la mairie de Cadours).

Cette charge de travail grandissante est due principalement au transfert de certaines compétences de l'Etat vers les communes mais aussi des procédures administratives complexes imposées à certaines strates des collectivités et qui sont désormais à appliquer.

Monsieur le Président indique que, redonner certaines charges aux collectivités territoriales est devenue monnaie courante et que nous ne sommes qu'au début d'une grande transformation.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme Briois qui a été recrutée en sa qualité d'assistante de direction et qui est directement rattachée à Mme Chabanon.

Elle aura principalement en charge, la gestion des assemblées, le suivi des délibérations, les dossiers d'aides financières et le suivi de certains dossiers administratifs. Son temps de travail est réparti sur deux entités, 40% pour la Mairie et 60% pour le SIVS.

Sur le principe général elle assistera à toutes les assemblées et les réunions qui nécessiteront sa présence.

Arrivée Celine OUDIN à 18h00

➤ 2) DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT MATERIEL INFORMATIQUE ALAE / CLSH

Délibération N° : 2022092601/2022092602

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée du le SIVS du Pays de Cadours qu'il est nécessaire d'équiper les ALAE de trois tablettes pour effectuer le pointage des élèves ainsi qu'un ordinateur.

Afin de répondre à ce projet, une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour la fourniture de matériel informatique.

Monsieur le Président présente le devis suivant :

AREMAS Informatique : 1347.50€ HT soit 1617.00 € TTC

Monsieur le Président propose de demander une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- APPROUVE le devis présenté par AREMAS Informatique
- AUTORISE monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales pour l'obtention d'aides financières la plus élevées possible.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour.

> 3) DEMANDE DE SUBVENTION INVESTISSEMENT MATERIEL DES ECOLES Délibération N° : 2022092603/2022092604

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel pour les écoles du SIVS, à savoir, un vidéoprojecteur pour l'école élémentaire de Cadours, un vidéoprojecteur pour l'école de Brignemont ainsi qu'un réfrigérateur pour l'école maternelle de Cadours. Ce matériel sera utilisé dans le cadre des ALAE.

Afin de répondre à ce projet, une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour les fournitures d'audio-visuel et l'acquisition d'un réfrigérateur.

Monsieur le Président présente les devis suivants :

- MANUTAN Collectivités : 390.00€ HT soit 468.00€ TTC pour un vidéoprojecteur pour l'école de Brignemont
- MANUTAN Collectivités : 390.00€ HT soit 468.00€ TTC pour un vidéoprojecteur pour l'école Elémentaire de Cadours
- SARL MENA' GERS : 491.67€ HT soit 590.00€ TTC pour un réfrigérateur pour l'école Maternelle de Cadours

Monsieur le Président propose de demander une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi qu'à la Caisse Allocations Familiales.

Oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- APPROUVE les devis présentés par Manutan et par SARL MENAG'GERS
- AUTORISE monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales pour l'obtention d'aides financières les plus élevées possible.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour.

> 4) ACTION SOCIALE Délibération N° : 2022092605

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis la loi n°2007-2019 du 19 février 2007, les collectivités sont tenues de mettre en œuvre pour leurs agents des prestations d'action sociale.

Le bureau du SIVS propose, pour cette année, d'accorder des chèques cadeaux d'un montant de 100€ aux agents présents plus de 8 mois à l'année et de 50€ aux agents présents entre 4 et 8 mois selon la liste nominative ci-après.

Monsieur le Président précise qu'un travail doit être menée en 2023 par la commission "Action Sociale" pour nous mettre en conformité avec les textes en vigueur qui déterminent des règles précises d'attribution à savoir ;

1. Leur attribution n'est liée ni au grade, ni à l'emploi, ni à la manière de servir des agents.
2. Les agents doivent participer à la dépense,
3. La participation de la collectivité doit, a minima, tenir compte du revenu de l'agent bénéficiaire, D'autres critères peuvent être appliqués, comme par exemple la composition de la famille, la rémunération brute arrêtée au 31 décembre de l'année.

Les Bénéficiaires sont les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public après 6 mois de service continu.

NOM	Prénom	Montant carte cadeau
ALARCON	Dorian	100,00 €
ARJONA	Karine	100,00 €
ARTIGUAS	Martine	100,00 €
AUGE	Laëtitia	100,00 €
AZAIS	Céline	100,00 €
BONNEVIALE	Céline	100,00 €
BOUCHNAF	Rabia	100,00 €
BOUDEHENT	Laurie	100,00 €
CABRIOL	Sylvie	100,00 €
CLAVEL GOMES	Laëtitia	100,00 €
COSIDO	Alexandra	100,00 €
COSIDO	Marie-Josée	100,00 €
COULON	Isabelle	100,00 €
DA CRUZ	Valentin	50,00 €
DALIZET	Delphine	100,00 €
DE AZEVEDO NOVO	Florence	100,00 €
DEDIEU BAUTISTA	Valérie	100,00 €
DOS SANTOS	Julie	100,00 €
DOUSSAU DE GUYONNE	Thomas	100,00 €
DUCELLIER	Carole	100,00 €
FERNANDEZ	Patricia	100,00 €
FRANCESCON	Laëtitia	100,00 €
GARROS	Corinne	100,00 €
GEZEN	Ayse	100,00 €
GUINCI	Yulia	100,00 €
KHATTOU	Corinne	100,00 €
LACOURT	Angéla	100,00 €
LAGIEWKA	Cyrielle	100,00 €
LE FLEM	Corine	100,00 €
LE SOURD	Anne-Sophie	100,00 €
LENEN	Jocelyne	100,00 €
MARON	Sandrine	100,00 €
MASSIN	Sandra	100,00 €
MIRAMONT	Hélène	100,00 €
MOUISSET	Marie-Luce	100,00 €
NARGUET	Anaëta	50,00 €
PADILLA	Martine	100,00 €
PAMART	Marie-Anne	100,00 €
PEREIRA	Jordan	100,00 €
PERES	Laurence	100,00 €
PLANA	Sylvie	100,00 €
POIRIER	Edith	100,00 €
POLI	Anna	100,00 €
PRETE	Christiane	100,00 €
PROVOST	Angélique	100,00 €
RAMOS DE FONSECA	Nathalie	100,00 €
ROUCOLLE	Romélie	100,00 €
SALLIN	Isabelle	100,00 €
UCAY	Audrey	100,00 €
Total		4 800,00 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- APPROUVE la mise en œuvre pour leurs agents des prestations d'action sociale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour

➤ 5) SUBVENTION AUX COOPERATIVES SOCOLAIRES Délibération N° : 2022092606

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

L'Assemblée le Monsieur le Président propose le vote des subventions pour les coopératives scolaires des écoles, ces subventions sont attribuées en fonction du nombre d'élèves.

Le montant est de 16,50 € par enfant.

La répartition des subventions à verser au titre de l'année 2022 est :

Soit un total de 6319.50 €. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du budget primitif.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical

- AUTORISE monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales pour l'obtention d'aides financières les plus élevées possible.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour.

ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS	182 élèves	3003.00 €
ECOLE MATERNELLE DE CADOURS	97 élèves	1600.50 €
ECOLE RPI DE COX	58 élèves	957.00 €
ECOLE ELEMENTAIRE DE BRIGNEMONT	46 élèves	759.00 €

➤ 6) COMPOSITION DU BUREAU DU SIVS **Délibération N° : 2022092607**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau du SIVS Pays de Cadours est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Actuellement, le nombre de vice-présidents est fixé à 2 et le nombre de membres également.

Le Président propose, que compte tenu des enjeux futurs et du nombre de dossiers à suivre, de fixer le nombre de membres à 3.

Le Président rappelle qu'à l'heure actuelle nous avons 3 commissions (délibération du 14 janvier 2020)

<i>Commission Communication</i>	<i>Commission Œuvres sociales</i>	<i>Commission Vie Institutionnelle</i>
LOUDIN Céline	LECONTE Roland	BOUSSAROT Jérôme
LINDAN Eric	NARGUET Anne-Marie	DULONG Denis
SAINZ Josette	LOUDIN Céline	JULIAN Marc
LAFFONT Didier	LAFFONT Didier	LAFFONT Didier

Le Président précise que Denis DULONG est plus particulièrement chargé des relations avec la CAF

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le conseil syndical :

-FIXE le nombre de membres à 3.

-Le Bureau sera ainsi composé d'un Président, Deux Vice-Présidents et 3 membres.

Vote : 12 voix pour.

➤ 7) ELECTION DU TROISIEME MEMBRE DU BUREAU **Délibération N° : 2022092613**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2019, portant création du Syndicat Intercommunal « SIVS DU PAYS DE CADOURS » au 1er janvier 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants et L.5211-41-3 ;

Monsieur Didier Laffont procède à l'appel nominatif des membres présents, par ordre alphabétique,

• BOURGEOIS Coralie
• BOUSSAROT Jérôme

• BARBREAU Robert
• LECONTE Roland
• DULONG Denis
• GAUTHE Fabien
• JULIAN Marc
• LAFFONT Didier
• LECONTE Roland
• DUPRAT Mélanie
• OUDIN Céline
• SAINZ Josette

et constate que les conditions de quorum posées à l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales sont bien remplies.

Il convient maintenant de procéder à l'élection du nouveau membre du Bureau.

Monsieur le Président propose que sauf avis contraire d'un de ses membres, le conseil syndical procède à cette élection à main levée.

Monsieur le Président fait appel à candidature

- PROPOSE la candidature de Monsieur BARBREAU Robert
- PROPOSE de procéder au vote

A obtenu : Monsieur BARBREAU Robert 11 voix et 1 abstention.

Monsieur le Président

- PROCLAME MR BARBREAU Robert Troisième membre du bureau du SIVS

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Bureau Syndical	
Président : LAFFONT Didier	
1 ^{ère}	Vice-Présidente : OUDIN Céline
2 ^{ème}	Vice-Président : BOUSSAROT Jérôme
	Membre : LECONTE Roland
	Membre : DULONG Denis
	Membre : BARBREAU Robert

AUTORISE Monsieur Robert BARBREAU, troisième membre du SIVS du pays de Cadours de suivre les dossiers de transition écologique et surtout de rénovation énergétique de nos bâtiments.

Vote : 11 voix pour et 1 abstention.

- CREATION COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE et rénovation énergétique
Délibération N° : 2022092614

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de créer une Commission :

Commission : Chargée de suivre les dossiers de transition écologique et rénovation énergétique de nos bâtiments

Le Président précise qu'un "Décret tertiaire" de la loi ELAN fixe les objectifs de réduction des consommations d'énergie pour les bâtiments tertiaires supérieur ou égale à 1000 m² à savoir

- -40% en 2030

- -50% en 2040
- -60% en 2060

La loi "énergie et climat" du 8 novembre 2019 fixe l'objectif de la neutralité carbone en 2050

Un décret d'avril 2022, de la loi Climat et Résilience vient renforcer cette obligation

Pour mémoire nous avons deux bâtiments supérieurs à 1000 m² (Elémentaire et Maternelle Cadours)

Où l'expose fait par monsieur le Président, le Conseil Syndical :

APPROUVE la création d'une commission ci-dessus.

Monsieur le Président fait appel à candidatures et fait procéder à l'élection des membres de cette Commission.

Commission : sont élus à l'unanimité :

- BARBREAU Robert
- LAFFONT Didier
- SAINZ Josette

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **APPROUVE** la liste nominative ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents nécessaires en vue de la bonne exécution de ce dossier

➤ **8) DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT MINIBUS**

Délibération N° : 2022092608/2022092609

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIVS du Pays de Cadours que dans le cadre du renouvellement du PEDT la collectivité s'est engagée dans les phases d'évaluations.

L'analyse croisée des différents acteurs du territoire fait ressortir des problématiques en matière d'accessibilité à la culture et aux sports et en termes de mobilité.

Monsieur le Président rappelle également que le Mercredi, à la fin des cours, les enfants de Cox/Brignemont qui vont en ALSH sont récupérés à Cox (12H) pour les conduire vers le centre de Loisirs. A l'heure actuelle avec ce seul moyen de transport nous sommes obligés de faire plusieurs rotations.

Le Président indique que dès lors que nous voulons mettre sur pied des actions ou des activités en petit groupe ou que l'espace jeune souhaite participer à des rencontres de la jeunesse ou des colloques nous sommes contraints d'avoir recours à un transporteur privé.

Le Président informe l'assemblée qu'il serait fort utile que le SIVS procède à l'achat d'un nouveau véhicule et que des demandes d'aides financières les plus élevées possibles seront formulées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi qu'à la Caisse Allocations Familiales.

Afin de répondre à ce projet, une consultation a été lancée auprès de l'entreprise RENAULT MONTAUDRAN

Monsieur le Président présente le devis suivant :

RENAULT MONTAUDRAN : 28983.09€ HT soit 34697.76€ TTC pour un Trafic combi 9 places L2 DCI 145CH.
Véhicule d'occasion

- Le président présente le plan de financement

DEPENSES		
MINIBUS	95%	30 000 €
Divers	5%	1 500 €
TOTAL HT		31 500 €
T.V.A 20%		6 300 €

Total DEPENSES	37 800 €
-----------------------	-----------------

RECETTES		
Fonds Propres		
Emprunt ou Autofinancement	20%	6 300.00 €
Aides Complémentaires		
Europe	0%	- €
Région	0%	- €
Département	30%	9 450.00 €
MSA	20%	6 300.00 €
CAF	30%	9 450.00 €
Communauté Communes		- €
Total RECETTES		31 500 €
Prêt relais TVA		6 300 €
Total Financement Projet		37 800 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- APPROUVE le devis présenté par RENAULT MONTAUDRAN
- AUTORISE monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental et Caisse Allocations Familial pour l'obtention d'une aide financière la plus élevée possible.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour.

➤ 9) DEMANDE DE SUBVENTION SUPPRESSION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE A USAGE UNIQUE

- REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR SUPPRIMER LES CONTENANTS EN PLASTIQUE
Délibération N°2022092612

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les lois Egalim et Agec fixent, pour la restauration collective, des objectifs de substitution des contenants alimentaires composés de plastique utilisés pour la cuisson, la réchauffe et le service à horizon 2025 (ou 2028 pour les plus petites communes).

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'appel à projets pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastiques à usage unique, l'Adème a été dotée d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour 2021-2022. Ce dispositif d'aide et de financement permet une mise en œuvre en faveur de la transition écologique et du développement durable sur le territoire.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'afin de mener à bien cette substitution des emballages plastiques à usage unique, il convient de réaliser une étude de faisabilité visant à :

- Proposer une solution de remplacement des contenants à usage unique
- Analyser et proposer des solutions pour traiter le surplus de lavage au regard des équipements de laverie existant sur les 4 sites.

Monsieur le Président présente le devis suivant :

GAMMA CONCEPTION : 6 500.00€ HT soit 7 800.00€ TTC pour l'étude de faisabilité.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

APPROUVE le devis présenté par GAMMA CONCEPTION.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide la plus élevée possible auprès de l'ADEME.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour.

▪ FOURNITURES CUISINES

Délibération N°2022092611

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les politiques européenne et française mettent en priorité la prévention des déchets et inscrivent des objectifs de substitution de produits courants en plastique. Sur le périmètre des emballages et des contenants, les lois EGALIM et AGECE précisent des objectifs de substitution des contenants alimentaires composés de plastique utilisés pour la cuisson, la réchauffe et le service à horizon 2025 (ou 2028 pour les plus petites communes) pour la restauration collective des établissements scolaires.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'appel à projets pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastiques à usage unique, l'Adème a été dotée d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour 2021-2022. Ce dispositif d'aide et de financement permet une mise en œuvre en faveur de la transition écologique et du développement durable sur le territoire.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'afin de mener à bien cette substitution des emballages plastiques à usage unique, il convient de remplacer l'ensemble des matériels de lavage des restaurants scolaires du SIVS.

Monsieur le Président présente le devis suivant :

JMJ Cuisines : 32 386.00 HT soit 38 863.20€ TTC.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical : APPROUVE le devis présenté par JMJ Cuisines.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide la plus élevée possible auprès de l'ADEME.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette opération.

Vote : 12 voix pour.

➤ 10) REVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU SEJOUR A SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
DELIBERATION N° : 2022092610

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un séjour a été organisé à la base de loisirs de Saint Nicolas de la Grave pour l'Espaces jeunes de Cadours durant les vacances d'été 2022.

Le séjour qui devait se dérouler du 25 au 29 juillet 2022 a dû être écourté.

En effet, dès le lundi 25 juillet au soir, plusieurs enfants ont été pris de vomissement, le mercredi matin, c'est au total 5 enfants qui étaient malades, face à cette situation sanitaire, la décision a été prise de rapatrier les enfants le mercredi 27 au soir.

Monsieur le Président précise que dans sa séance du 16 juin dernier, le conseil syndical avait délibéré pour fixer la tarification de ce séjour sur la base d'un cout estimé à 5 527.92€.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la base de loisirs a facturé le séjour au prorata du temps réellement passé sur site,

Le coût du séjour écourté est de 3 598.80€.

Monsieur le Président propose la grille tarifaire suivante qui prend en compte la réduction du séjour :

Quotient familial		TARIFS SEJOUR	Prise en charge		Reste à charge parent/jeune
TRANCHE 1	De 0€ à 400€	149,95 €	60 %	89,97 €	60 €
TRANCHE 2	De 401€ à 600€		58%	86,97 €	63 €
TRANCHE 3	De 601€ à 800€		56%	83,97 €	66 €
TRANCHE 4	De 801€ à 1000€		53%	79,47 €	70 €
TRANCHE 5	De 1001€ à 1200€		50%	74,98 €	75 €
TRANCHE 6	De 1201€ à 1400€		45%	67,48 €	82 €
TRANCHE 7	De 1401€ à 1700€		40%	59,98 €	90 €
TRANCHE 8	De 1701€ à 2000€		35%	52,48 €	97 €
TRANCHE 9	De 2001€ à 3000€		30%	44,99 €	105 €
TRANCHE 10	Plus de 3001€		25%	37,49 €	112 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, le comité syndical :

APPROUVE l'exposé fait par Monsieur le Président,

VALIDE la grille tarifaire présentée,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 12 voix pour.

Clôture du Conseil Syndical à : 19h54

INFORMATIONS DIVERSES

POINT RENTREE SCOLAIRE

❖ EFFECTIF AU PREMIERE SEPTEMBRE 2022

EFFECTIFS 2022/2023	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		Nombre de classes	Total	Moyenne
	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2			
Maternelle Cadours		22	30	45						4	97	24
Élémentaire Cadours					31	45	35	32	39	8	182	23
Cox		9	14	8	13	14				3	58	19
Brignemont							13	12	21	2	46	23
Total	0	31	44	53	44	59	48	44	60	17	383	22

❖ RESTAURATION SCOLAIRE / MOYENNE DE FRÉQUENTATION

<i>ECOLE MATERNELLE DE CADOURS</i>	80 enfants / jour	82%
<i>ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS</i>	155 enfants / jour	85%
<i>BRIGNEMONT</i>	45 enfants / jour	98%
<i>COX</i>	24 maternelles / jour et 24 élémentaires / jour	83%

❖ ALSH MERCREDIS / MOYENNE DE FRÉQUENTATION

	PAUSE MÉRIDIANNE	APRES-MIDI
<i>CLSH CADOURS MATERNELLE :</i>	35 enfants	26 enfants
<i>CLSH CADOURS ELEMENTAIRE :</i>	53 enfants	42 enfants
<i>ESPACE JEUNES</i>	15 adolescents	20 adolescents

❖ ESPACE JEUNES / MOYENNE DE FRÉQUENTATION

En moyenne 8 jeunes fréquentent régulièrement l'espace jeunes les mardis et jeudis

❖ ALAE / MOYENNE DE FRÉQUENTATION

	MATIN	16H – 17H	SOIR
<i>ECOLE MATERNELLE DE CADOURS</i>	26	52	27
<i>ECOLE ELEMENTAIRE DE CADOURS</i>	41	80	31
<i>BRIGNEMONT</i>	-	31	-
<i>COX</i>	16	30	27

Mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners »

Quantitatif

Sur un prévisionnel de 59 450 petits déjeuners pour la période du 8 novembre 2021 au 7 juillet 2022, 58 652 ont été distribués aux 414 enfants des 4 écoles du SIVS du Pays de Cadours.

Au niveau des parents	Au niveau des enfants	Au niveau des enseignants	Au niveau de la collectivité
Approbation des parents	Découverte de certains aliments (fruits secs)	Conditionnement apprécié à l'école élémentaire de Cadours (écocup de différentes tailles)	Les gourdes de compote vides sont amenées à un point de collecte "terra cycle"
Demande des enfants pour l'achat des produits proposés et consommés	Approbation pour certains fruits (cerises, fraises, abricots, prunes)	Ateliers pédagogiques ponctuels à l'école élémentaire de Cadours autour du pain notamment	Les déchets sont versés dans un composteur
Éveil aux goûts		Participation de tous les enseignants à la distribution	Les bouteilles en verre sont récupérées par le fournisseur

Le bilan est positif au niveau de tous les acteurs avec une mobilisation constante sur toute l'année.

Les petits déjeuners sont servis en temps scolaire dans les quatre écoles du territoire. Au commencement du dispositif, étaient proposés des fruits de saisons et de proximité et des aliments à base de fruits (fruits secs, jus de fruits, compote). En fin d'année scolaire, on note une évolution vers d'autres aliments (pain, fromage et confiture).

L'opération est reconduite pour l'année 2022/2023, la convention a été signée en date du 29 août 2022, sur un prévisionnel de 66 850 petits déjeuners.

			HT	TTC
2022	Rénovation énergétique bâtiments scolaires Phase I	Isolation des murs par l'intérieur - Ecole Cox	4 901 €	5 882 €
		Chaudière Ecole Elémentaire Cadours	75 874 €	91 049 €
		Pompe à chaleur - Ecole Brignemont	7 033 €	8 440 €
		Remplacement menuiseries - Ecole Cox	17 132 €	20 558 €
			3 000 €	3 600 €
TOTAL			107 940 €	129 528 €

2023	Rénovation énergétique bâtiments scolaires phase II	Etudes	21 433 €	25 720 €
		Isolation sous plancher EE Cadours	3 395 €	4 074 €
		Isolation combles EE Cadours	7 362 €	8 834 €
		Isolation façades par l'extérieur	150 400 €	168 432 €
		Remplacement menuiseries- EE Cadours	12 000 €	14 400 €
		Remplacement menuiseries - Brignemont	10 245 €	12 294 €

		Remplacement menuiseries - Cantine Cox	6 990 €	8 388 €
		Pompe à Chaleur Ecole Elémentaire Cadours	63 736 €	76 483 €
	TOTAL		275 561 €	318 625 €

2024	Rénovation énergétique bâtiments scolaires Phase III	Eudes	5 000 €	6 000 €
		Géothermie Ecole Elémentaire	365 000 €	438 000 €
		TOTAL	370 000 €	444 000 €

Isolation des murs par l'intérieur - Ecole Cox	4 901 €	5 882 €
		-
Pompe à chaleur - Ecole Brignemont	7 033 €	8 440 €
-	-	-
Etudes	3 000 €	3 600 €
	14 934 €	17 921 €

Etudes	21 433 €	25 720 €
Isolation sous plancher EE Cadours	3 395 €	4 074 €
Isolation combles EE Cadours	7 362 €	8 834 €
Remplacement menuiseries- EE Cadours	12 000 €	14 400 €
Remplacement menuiseries - Brignemont	10 245 €	12 294 €
Remplacement menuiseries - Cantine Cox	6 990 €	8 388 €
		-
	61 425 €	73 710 €

Eudes	15 000 €	18 000 €
Géothermie	390 000 €	468 000 €
Isolation Intérieure Ecole Elémentaire Cadours	140 000 €	168 000 €

	545 000 €	654 000 €

Financements :

CD31	Etat	Région	Reste à charge avant déduction du FCTVA	Reste à charge après déduction du FCTVA
1 961 €	1 176 €	1 176 €	1 568 €	604 €
2 813 €	1 688 €	1 688 €	2 251 €	866 €
			3 600 €	3 009 €
4 774 €	2 864 €	2 864 €	7 419 €	4 479 €

			25 720 €	21 501 €
1 358 €	679 €	679 €	1 358 €	690 €
2 945 €	1 472 €	1 472 €	2 945 €	1 496 €
4 800 €	2 400 €	2 400 €	4 800 €	2 438 €
4 098 €	2 049 €	2 049 €	4 098 €	2 081 €
2 796 €	1 398 €	1 398 €	2 796 €	1 420 €
15 997 €	7 998 €	7 998 €	41 717 €	29 625 €

			18 000 €	15 047 €
156 000 €	78 000 €	78 000 €	156 000 €	79 229 €
56 000 €	28 000 €	28 000 €	56 000 €	28 441 €
212 000 €	106 000 €	106 000 €	230 000 €	122 718 €

➤ ARRETE DE FONCTION

Le Président informe l'assemblée que sous sa surveillance et sa responsabilité, en son absence, il donnera par arrêté, délégation de signature à Mme Mélissa CHABANON responsable des services Administratifs et Techniques, pour :

La signature des documents, courriers et actes de gestion courante concernant les services Administratifs et Techniques, la signature des documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses, la signature des factures attestant du service fait, l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.....

➤ CONTRAT TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur Denis Dulong fait rapidement un point d'étape dans la construction de la CTG. Ce travail est mené par la Communauté de communes. Pour le SIVS, mesdames Assalit et Ucay y participent ainsi que Monsieur DULONG en sa qualité d' élu du SIVS. Dès que nous aurons plus de matière, une présentation sera faite au conseil syndical.

➤ PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Le Président informe l'assemblée que le PEDT est en cours d'écriture et qu'il doit être transmis aux services de la CAF en tout début de semaine prochaine.

Il remercie l'ensemble des élus qui ont participé aux ateliers que le service "Enfance Jeunesse" a mis sur pied les 21 et 26 avril 2022. Il rappelle pour mémoire que 430 invitations ont été lancées pour participer à une des deux soirées de travail et que seulement 38 personnes ont répondu par leur présence.

➤ **DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX**

Lundi 28 Novembre 2022	BUREAU	17H30 Salle du CINEMA CADOURS
Lundi 5 Décembre 2022	CONSEIL SYNDICAL	17H30 BRIGNEMONT

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

MERCI A LA COMMUNE DE VIGNAUX, A SON MAIRE D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL

Le Président du SIVS Pays de Cadours

Didier LAFFONT



La Secrétaire de séance

Denis DULONG

